

Bulletin d'adhésion aux options complémentaires Individuelle Accident

Assureur : MMA IARD - 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9

N° contrat : 104.285.100 **Echéance contractuelle :** 1^{er} juillet

Vous bénéficiez, du fait de votre adhésion à la FFTT, d'une Garantie de base décès / invalidité.

Vous pouvez augmenter vos capitaux selon les modalités suivantes :

Garanties	Garantie Bronze	Garantie Argent	Garantie Or
Décès	10 000 €	20 000 €	30 000 €
Invalidité permanente	20 000 €	40 000 €	50 000 €
Incapacité temporaire	-	15 € / jour	25 € / jour
Frais médicaux	-	-	100 % du régime conventionné de la SS
Cotisation complémentaires TTC / licencié	5 €	8 €	15 €
Option choisie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Age limite à 70 ans pour les garanties décès / invalidité

Numéro d'affiliation :

Nom du club :

Ville :

Prénoms / Nom	Date de Naissance	Option choisie	Cotisation
<p>Montant total du règlement</p>			

A adresser à : ADD VALUE assurance
2/4 boulevard de la gare
95210 SAINT GRATIEN

gestion@add-value.fr, ligne directe tél 01 30 10 18 48

Date et Signature